



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2024

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 27 mars 2024

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PAUTHIER Marie-Françoise pouvoir à DUCRET Marie-Claire
VEZIN Pascale pouvoir à PODEVIN Christian
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (19)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05 et rappelle l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la séance du 29 février 2024.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 29 février 2024.

2. Budget Plage

2.1 Compte de gestion

Mme Florine WIART explique que le bilan financier transmis par le comptable public, « Compte de Gestion » est identique au compte administratif de la plage. Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 112 190.54 € en investissement et 8 216.31 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **prend acte** et **approuve** le Compte de Gestion du trésorier pour le budget de la plage au titre de l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

2.2 Compte Administratif

Mme WIART rappelle que le compte de gestion (dressé par le Trésorier) et le Compte Administratif (réalisé par l'ordonnateur, à savoir le Maire) doivent être identiques

BUDGET PLAGE 2023		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de l'Exercice 2023	A	24 995.26	33 211.57	8 216.31
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			13 525.11	13 525.11
FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2023	B	24 995.26	46 736.68	21 741.42
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat de l'Exercice 2023	C	32 374.36	144 564.90	112 190.54
Solde d'exécution reporté de N - 1		16 765.54		- 16 765.54
INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2023	D	49 139.90	144 564.90	95 425.00
Restes à Réaliser à reporter en N + 1				
TOTAL GENERAL BUDGET PLAGE				
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	A + C	57 369.62	177 776.47	120 406.85
TOTAL RESULTAT CUMULE 2023	B + D	74 135.16	191 301.58	117 166.42

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget plage définitivement closes et les crédits annulés.

2.3 Affectation du résultat

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget Plage.

Constatant que le Compte Administratif 2023 du budget plage présente un excédent de fonctionnement cumulé de 21 741.42 € et un excédent d'investissement cumulé de 95 425.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au chapitre R002 de 21 741.42 €
- **De reporter** au chapitre R001 du budget plage 2024, le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement de 95 425.00 €

2.4 Budget primitif 2024

Mme WIART présente aux membres de l'assemblée le budget primitif Plage 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif de la plage 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES	BP	RECETTES	BP
		002 Résultat de fonctionnement	21 741.42
011 Charges à caractère général	4 350.00	042 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00
67 Charges exceptionnelles	11 057.00	74 Subventions d'exploitation	
042 Opérations d'ordre entre sections	22 550.00	75 Autres produits de gestion courante	10 000.00
023 Virement à section investissement	27 100.00	77 Produits exceptionnels	26 095.58
Fonctionnement - Dépenses	65 057.00	Fonctionnement - Recettes	65 057.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP	RECETTES	BP
		001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	95 425.00
040 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00	021 Virement à la section fonctionnement	27 100.00
21 Immobilisations corporelles	50 000.00	040 Opérations d'ordre entre section	22 550.00
23 Immobilisations en cours	142 930.00	13 Subventions d'investissement	55 075.00
Investissement - Dépenses	200 150.00	Investissement - Recettes	200 150.00

3. Budget principal

3.1 Compte de gestion

L'adjointe aux finances expose le Compte de Gestion dressé par le Trésorier. Celui-ci doit être identique au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte et approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget principal au titre de l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

3.2 Compte administratif

Mme WIART présente le Compte Administratif de la commune.

BUDGET PRINCIPAL 2023		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de l'Exercice 2023	A	1 907 597.03	2 454 984.69	547 387.66
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			2 080 896.83	2 080 896.83
FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2023	B	1 907 597.03	4 535 881.52	2 628 284.49
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat de l'Exercice 2023	C	543 098.91	743 210.43	200 111.52
Solde d'exécution reporté de N - 1		-	- 516 941.75	- 516 941.75
INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2023	D	543 098.91	226 268.68	- 316 830.23
Restes à Réaliser à reporter en N + 1				
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL				
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	A + C	2 450 695.94	3 198 195.12	747 499.18
TOTAL RESULTAT CUMULE 2023	B + D	2 450 695.94	4 762 150.20	2 311 454.26

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget principal définitivement closes et les crédits annulés.

3.3 Affectation du résultat

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal,

Constatant un excédent de fonctionnement cumulé de 2 628 284.49 €

Constatant un déficit d'investissement cumulé de 316 830.23 €

Considérant l'absence de restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 311 454.26 € au chapitre R002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget principal 2024
- **D'affecter** en recettes d'investissement à l'article 1068 le montant de 316 830.23 €
- **De reporter** au chapitre D001 du budget principal 2024, le solde d'exécution négatif 2023 de la section d'investissement de 316 830.23 €.

Autorise le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération.

3.4 Subventions aux associations

Mme WIART présente les demandes de subventions des associations pour l'exercice 2024.

Après plusieurs échanges entre élus, il est convenu de privilégier les demandes des associations de la commune, de respecter le bien fondé des actions des associations extérieures qui œuvrent au quotidien pour les habitants et le public de façon générale et d'inciter les élus, à titre individuel, à aider ces associations extérieures au territoire de Saint Paul en Chablais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Associations	Positionnement du Conseil Municipal
CCAS	5 000 €
Total 657362	5 000 €

Amicale Sapeurs pompiers	1 200 €
Amicale sportive SAINT PAUL	800 €
ASSO Parents d'élèves	2 500 €
Balades acoustiques	3 500 €
Chants Poulans	250 €
Club de l'amitié	400 €
Club VTT pays de Gavot	1 500 €
Combattants AFN	400 €

Donneurs de sang	500 €
Echo de Gavot	3 000 €
Ecole de musique - neige et soleil	16 000 €
Ecole des Faverges	2 500 €
FC Gavot	4 500 €
La Gavotte Ecole du chef lieu	10 000 €
Mémoire et patrimoine	0 €
Saint Paul en Fête	2 000 €
Ski Club Bernex	600 €
verger en Gavot	500 €
Total 65748	50 150 €

Concernant l'Echo de Gavot, le conseil municipal a conscience de l'importance de l'évènement à mettre en place les 15 et 16 Juin prochains : l'organisation du Festival des musiques du Chablais qui va voir la présence de plus de 800 musiciens ;

Le conseil salue l'engagement des membres qui se mobilisent pour la réussite de cette manifestation. La mairie doit faire face à des engagements financiers très importants (par ex la réfection-extension de l'école) mais aussi de nombreuses charges nouvelles sans contrepartie de l'Etat.

C'est pourquoi, Les élus maintiennent la subvention à la hauteur de l'année précédente mais s'engagent aux côtés de cette association dans la réussite de ce festival par une assistance des services (techniques, administratifs) mais aussi disent leur volonté, en cas de circonstances exceptionnelles extérieures liées à la météo, à l'organisation, de venir en aide à concurrence de la somme demandée de 8000 euros, voir plus selon l'évènement extérieur imprévu.

- **Décide** d'inscrire au budget principal 2024 ces montants
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les opérations administratives afférentes à cette délibération.

3.5 Budget primitif 2024

Mme WIART présente aux membres de l'assemblée le budget principal primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le budget principal primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

chap. DEPENSES	BP 2024	chap. RECETTES	BP 2024
002 Résultat Fonct. reporté (déficit)		002 Résultat fonct. reporté (excédent)	2 311 454.26 €
O11 Charges à caractère général	862 933.00 €	70 Produit des services	196 550.00 €
O12 Charges de personnel	938 000.00 €	73 Impôts	271 547.00 €
65 Autres charges	289 007.00 €	731 Fiscalité locale	1 608 600.00 €
66 Charges financières	93 500.00 €	74 Dotations	364 003.74 €
67 Charges exceptionnelles	11 000.00 €	75 Produits de gestion courante	76 100.00 €
68 Dotation aux provisions		77 Produits spécifiques	25 000.00 €
		78 reprise sur provisions	
O14 Atténuation de produits	120 932.00 €	O13 Atténuation de charges	17 000.00 €
O23 Virement à la section Inv (épargne brute)	2 528 283.00 €		
O42 Opérations d'ordre (Amort. Biens)	26 600.00 €	042 Op. d'ordre (Amort. Subv.)	
TOTAL	4 870 255.00 €	TOTAL	4 870 255.00 €

INVESTISSEMENT

chap. DEPENSES	BP 2024	chap. RECETTES	BP 2024
OO1 Résultat invest. Reporté (déficit)	316 830.23 €	OO1 Résultat Invest. Reporté (excédent)	
10 Dotations Fonds divers réserves		1068 Excédent capitalisé (reprise résultat)	316 830.23 €
10226 Taxe d'aménagement (remboursements)	2 000.00 €		
16 Emprunts 'rembours capital'	173 600.00 €	10 Dotations et fonds réserves	98 083.77 €
20 Immobilisations incorporelles	99 500.00 €	13 Subventions reçues	286 935.00 €
21 Immobilisations corporelles	420 050.00 €	16 Emprunts à contracter	1 000.00 €
23 Immobilisations en cours	2 054 771.77 €		
27 Autres immo financières	190 980.00 €		
040 Op. d'ordre (Amort. Subv.)		040 Opérations d'ordre (Amort. Biens)	26 600.00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	- €
		021 Virement de la section Fct	2 528 283.00 €
TOTAL	3 257 732.00 €	TOTAL	3 257 732.00 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %.

3.6 Vote du taux d'imposition

Le maire souligne les enjeux de la commune : la rénovation et extension du groupe scolaire, l'entretien des bâtiments, la poursuite de l'agenda Sécurité pour les routes, la continuation de l'éclairage public et l'augmentation constante des frais de fonctionnement dont l'électricité.

L'adjointe aux finances précise à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2024 pour le calcul des contributions directes de la commune en préservant la répartition de la pression fiscale entre les différentes catégories de contribuables et les ressources communales.

Il est proposé un vote à bulletin secret

18 POUR une augmentation de 6.86 %

1 CONTRE une augmentation.

Les taux d'imposition 2024 seront établis comme suit :

Produit fiscal 2024	Base	Taux de 2024	Produit de référence
Taxe foncière batie (TFB)*	3 672 000 €	24.81	911 023 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	48 400 €	79.13	38 299 €
Taxe d'habitation (TH)	1 148 000 €	19.03	218 464 €
			1 167 786 €

4. DSP plage

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer la procédure de Délégation de Service Public (DSP).

Il est proposé le lancement de 2 DSP

- L'une pour la base de loisirs
- L'autre pour la gestion du restaurant

La durée retenue est de 7 ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2031 et les candidats pourront candidater pour les deux, d'une façon cumulative, s'ils le désirent.

Le cahier des charges est en cours de validation.

Le montant de la redevance annuelle avec part variable :

- Pour le lot 1, la base de loisirs :
 - o Part fixe annuelle : 5 000 € HT
 - o Part variable : 3.5% du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités
- Pour le lot 2, le restaurant :
 - o Part fixe annuelle : 11 000 € HT
 - o Part variable : 2.5 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités
 - o Il est convenu qu'au bout de la 4^e année, une augmentation pourra être faite selon l'indice des loyers commerciaux (ILC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du restaurant et de la base de loisirs, selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé,
- **APPROUVE** la durée de la délégation de service fixée à 7 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.

5. Suppression d'un périmètre d'étude à Forchez

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 21/07/2022 pour instaurer un périmètre d'étude pour étudier la création d'un terrain familial locatif sur les parcelles A n°4, 5 et 6 à Forchez.

Après avis de la DDT,

Compte tenu que les parcelles sont en zone protégée du PLU, aucune construction nouvelle n'est autorisée, par conséquent, la création d'un terrain familial ne peut être envisagée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir délibérer sur la suppression du périmètre d'étude à Forchez.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de supprimer le périmètre d'étude sur les parcelles cadastrés section A n°4, 5 et 6 à Forchez.**

6. Zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur la commune

Monsieur le Maire explique que la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) impose à la commune de se prononcer sur les zones susceptibles d'être agrémentées d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, géothermie, éolien, méthanisation).

Le public a eu connaissance des documents de présentation de ces zones à la fois sur le site de la mairie comme sur la borne extérieure et sur affiches sans toutefois générer de remarques de la part des habitants.

La mairie a pris en compte les remarques de l'architecte des bâtiments de France, parvenues le jour même précisant que la zone du chef-lieu, dans un périmètre de 500 m autour de l'église, (monument historique) ne pouvait supporter les équipements photovoltaïques en toiture destinés au solaire.

Après délibération, le Conseil Municipal,
(17 POUR, 2 abstentions)

- **Accepte** de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe de la présente délibération
- **Valide** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Savoie, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance

7. Amendes de police

Monsieur le Maire informe que le département propose au titre du produits des amendes de police une aide financière de 30% pour les investissements liés à l'aménagement de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefour et de passerelles, mais également sur les équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic (tel que les radars préventifs).

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de sécurisation de la traversée par une départementale du hameau LYONNET.

Le montant des travaux s'élève à 50 000 € HT. Une demande de subvention a également été demandée dans le cadre du PLAN DEPARTEMENTAL DES ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PDSAR) auprès de la DDT.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la traversée du hameau LYONNET
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

8. Demandes de subvention pour le diagnostic de 2 bâtiments (église et maison des sœurs)

Monsieur le maire évoque la vision à long terme de la nécessité de la préservation des bâtiments emblématique du village, conformément à la législation et informe des projets à mener dans le cadre de la préservation du patrimoine :

1- L'EGLISE

Plusieurs actions à mener :

- Continuer les sondages, pour rechercher de nouvelles fresques,
- Protéger la fresque et la mettre en valeur
- Constater l'état de conservation de la crypte de la famille de Blonay
- Créer des salles d'exposition dans le clocher afin qu'il constitue un lieu touristique
- Aménager, entretenir les murs de soutien : enduit à la chaux, boiserie, électricité

2- La MAISON DES SŒURS

- Diagnostic du bâtiment
- Relevé géométrique
- Prioriser les travaux
- Réfléchir sur son devenir

A la suite, à une visite de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) à l'automne dernier, il avait été préconisé de faire appel à un architecte du patrimoine afin de réaliser un diagnostic et de coordonner des expertises connexes dans un 1^{er} temps.

Le coût du diagnostic pour l'Eglise s'élève à 24 885 € HT et le coût du diagnostic pour la maison des sœurs s'élève à 23 475 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (direction générale des patrimoines et de l'architecture), le département et les espaces valléens (via la CCPEVA) pour demander une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour le diagnostic de l'Eglise et de celui de la maison des sœurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

9. Rapport aux commissions

COMMISSION TRAVAUX :

Monsieur Christophe TRINCAT explique que la commission travaux envisage les travaux suivants :

- LYONNET : installation de feux tricolores par l'entreprise JACQUIER pour 58 200 € TTC
- Chez BOUCHEX : travaux à partir du 2 avril suite aux inondations effectuées par EUROVIA pour un montant de 26 945.28 € TTC sous réserve d'une traversée supplémentaire
- La Beunaz : ralentisseur mis en place par EUROVIA pour 4 761.60 € TTC(chez Gaillet)
- Affaissement voirie à Copsy : devis validé à 10 468 € TTC
- Château de Blonay : installation d'une ventilation fin avril (entreprises EGI et POLLIEN pour un montant respectif de 7 705 € TTC et 1 212 € TTC)
- Le remplacement de 2 portes du château, les devis sont en cours

Il est à noter que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, une réunion avec le SYANE à permis de définir les secteurs d'intervention pour cette année (Chez Collomb, Chez Bouchex, Chez Thiollay, Serres) avec passage aux lampes Led et changement des armoires.

10. Points divers

ETUDE DU CHEF-LIEU et OAP CHEZ DUFRENAY :

Monsieur le Maire présente 2 scénarios d'aménagement du chef-lieu.

Il précise que toute réflexion sera débattue lors de la prochaine réunion pour la présentation des fiches thématiques le **vendredi 26 avril 2024 à 14h**.

Un Conseil Privé pour présentation des conclusions **se déroulera le jeudi 16 mai à 19h**.

BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE PROJET :

Monsieur le Maire explique l'opportunité pour la commune de bénéficier de services divers par la Direction de la lecture Publique du CSMB.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention
- **Autorise** le Maire à signer la convention
- **Autorise** le Maire à demander une subvention

POINT SUR LE PERSONNEL :

Monsieur le Maire explique les contraintes du service cantine et ménage, en raison de 2 arrêts maladie. Une nouvelle agente a été recrutée en urgence pour pallier ces absences et une nouvelle organisation sera à mettre en place en cas de prolongement d'arrêt avec des nouveaux personnels afin d'assurer la continuation du service public.

Communication / animation / patrimoine : une candidature a retenu toute l'attention des élus en séance de recrutement, toutefois elle sera à confirmer, ce poste exigeant des présences certains dimanches et jours fériés et étant très diversifié...

ATSEM, un agent a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Il convient de procéder au recrutement d'une nouvelle ATSEM.

Services techniques : Un recrutement au 22 avril a permis de compléter l'équipe. Un agent demande sa mutation. Il conviendra de procéder à son remplacement.

OPERATION VILLAGE PROPRE

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle fois, la commune va se **retrouver le samedi 13 avril à 8h** aux services techniques pour participer à l'opération village propre.

CONCERT DU CHŒUR DE CHAMBRE CLODOALD

Monsieur le Maire souhaite qu'un représentant de la commune assiste au concert du dimanche 14 avril à 17h30. Monsieur Christian PODEVIN se porte volontaire.

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose une réunion pour définir les besoins précis destinés à être communiqués à l'architecte : elle se déroulera le mardi 9 avril à 18h30.

MOTION CONTRE LA DEGRADATION DU SERVICE POSTAL A ST PAUL ET PLATEAU DE GAVOT

Monsieur le Maire constate une sévère dégradation du service postal, à savoir, fermeture du bureau de poste au jour le jour avec une information de dernière minute, une distribution aléatoire du courrier journalier, le projet de fermeture de la poste durant le mois d'août (période touristique).

Il relate les désagréments et la colère de la population qui ne reçoit pas son journal quotidien mais aussi les plis importants et relevés : un tournus permanent de facteurs, un bureau de Poste fermé sans préavis, sans jour fixe...font regretter aux élus le fonctionnement des années antérieures et génèrent des échanges sur la qualité du service public qui se dégrade pour les citoyens du plateau de Gavot.

Il propose une motion contre les fermetures répétées et les dégradations du service postal. Un courrier collectif sollicitant les interventions des parlementaires auprès des directions départementale et nationale et auprès de M HERISSON.

11. Agenda

vendredi 5 avril 2024	14:00	CCID (Commission des impôts directs)
lundi 8 avril 2024	19:00	Commission urbanisme
mercredi 10 avril 2024	17:00	Réunion MAM
mercredi 10 avril 2024	18:00	COTECH du centre de loisirs
jeudi 11 avril 2024	14:30	Conférence des Maires
vendredi 12 avril 2024	13:30	Maraichage Villy le Pelloux
vendredi 12 avril 2024	14:00	Programme habitat CCPEVA
samedi 13 avril 2024	08:00	Opération village propre
dimanche 14 avril 2024	17:30	Concert du chœur de chambre CLODOALD
vendredi 26 avril 2024	14:00	Etude du centre bourg
jeudi 2 mai 2024	19:00	Réunion du conseil
jeudi 16 mai 2024	19:00	Conseil Privé
lundi 20 mai 2024	18:30	cérémonie aux fayet

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 2 mai 2024 à 19h.**

La séance est levée à 22h00.

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît



Le Maire
Bruno GILLET



